

Titre : Echanges de parcelles en collectif

GAL : Pays de Brocéliande

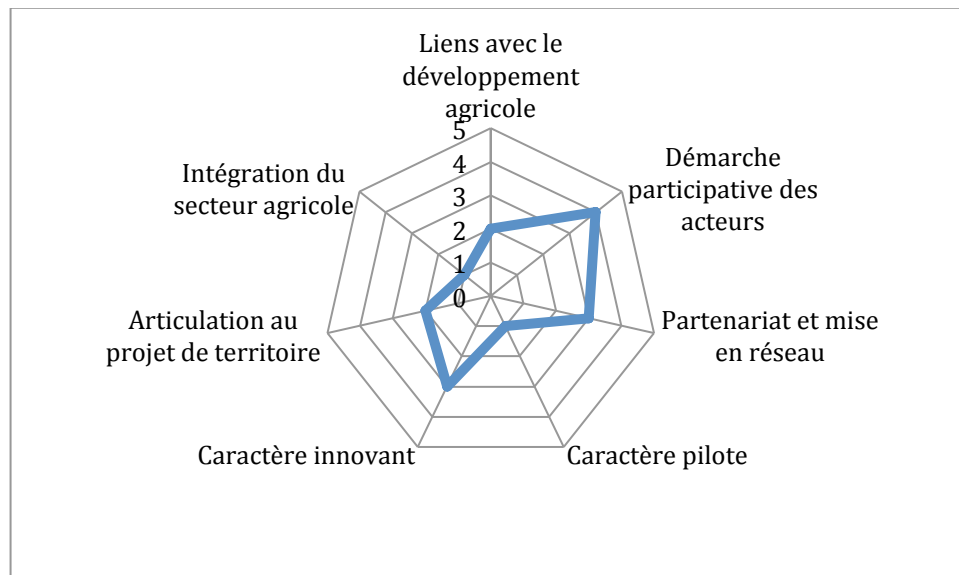
Région : Bretagne

Priorité ciblée : Ré-enchanter le Pays de Brocéliande ou l'ambition d'asseoir durablement les solidarités, l'éco-citoyenneté et l'économie rurale.

Contact : Alice GUAIS, animatrice
Tel 02 99 61 73 05
aguais@pays-broceliande.fr
<http://www.pays-broceliande.com>

Graphique en étoile

critères	Note (sur 5)
Liens avec le développement agricole	2
Démarche participative des acteurs	4
Partenariat et mise en réseau	3
Caractère pilote	1
Caractère innovant	3
Articulation au projet de territoire	2
Intégration du secteur agricole	1





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
de compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



1) Action mise en place

1.1 Objet :

L'action étudiée vise à accompagner les agriculteurs dans une démarche collective d'échanges de parcelles.

1.2 Contexte local :

Le Pays de Brocéliande regroupe trois communautés de communes du Département d'Ille-et-Vilaine (St Méen – Montauban Mont Fort Communauté, Brocéliande), lesquelles totalisent une population de 57 671 habitants (1999) pour une superficie de 929 km². Il abrite également la forêt de Paimpont assimilée communément à la forêt mythique de Brocéliande dans la légende arthurienne.

L'analyse ci-dessous prend en compte l'ensemble de l'action s'inscrivant sur les communautés de communes du Pays, mais elle s'intéresse plus particulièrement à la commune de Gaël.

Les activités agroalimentaires et le poids de l'agriculture y sont importants. 70% des agriculteurs du Pays sont en production laitière, avec une moyenne de surface de 46 ha par exploitation et un parcellaire très morcelé. La propriété est divisée avec un très grand nombre de petits propriétaires terriens.

La commune de Gaël est très étendue : 5 200 Ha, exploités par une cinquantaine d'exploitations agricoles. Deux agriculteurs de la commune possèdent des exploitations de très grande taille (700 et 800 ha en plusieurs sociétés). Le réseau des CUMA y est très présent, ainsi que le syndicat des Jeunes Agriculteurs. En 1966-1967, une partie de la commune a été remembrée suite à la construction d'une déviation routière. En 1974, un remembrement imposé par la commune a été refusé par les agriculteurs. Les vifs débats ont créé des tensions entre les agriculteurs qui se ressentent encore aujourd'hui. Le remembrement n'a pas eu lieu et seuls 400 Ha sur les 5 200 Ha ont été remembrés, à l'Est de la commune. Les parcelles situées à l'Est sont donc de grande taille (environ 20 ha), alors que les autres parcelles sont de petites, voire très petites tailles (moins de 50 ares !).

2) Caractérisation de l'action :

2.1 Circonstances et origine du projet :

Le projet est porté par la Chambre d'Agriculture. Il a été conçu par la Chambre il y a quelques années, après la réussite d'actions d'échanges sur d'autres Départements bretons. Le projet était bloqué faute de moyens financiers. L'action avait été inscrite dans le programme LEADER du pays en 2009. C'est suite à des demandes de financements d'agriculteurs et d'élus auprès du Pays pour des projets d'échanges parcellaires que le Pays s'est tourné vers la Chambre d'Agriculture pour construire une action globale à l'échelle du Pays qui permettrait de cibler les secteurs à enjeux et ensuite à accompagner. Le fait que l'action soit portée par la Chambre d'agriculture donne une légitimité et diminue les risques d'échec, dans un contexte marqué par un passé conflictuel autour des questions de restructuration foncière.

2.2 Objectifs et enjeux du projet :

L'échange de parcelles vise à éviter le morcellement agricole et à rapprocher les terres du siège de l'exploitation. Cela permet de réduire le temps de travail de l'agriculteur, de faire des économies d'énergies et de le rendre plus autonome dans ses choix. Par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
de compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



exemple, un agriculteur qui souhaite passer en agriculture biologique et qui n'a pas assez de terres près de son siège pour du pâturage est bloqué. Enfin, le fait de rapprocher les terres du siège facilite la transmission de l'exploitation. L'objectif du projet est donc de faciliter la gestion et la transmission des exploitations.

Du point de vue de l'élu local, l'échange parcellaire permet de diminuer les déplacements de machines agricoles et donc de diminuer la dégradation des routes et les dépenses de voirie. L'objectif est donc de rationaliser les déplacements afin de diminuer les coûts.

La modalité d'échange amiable s'avère être la solution trouvée afin d'améliorer le parcellaire, sans retomber dans les crises paysannes qu'avait provoqué le remembrement imposé des années 70. L'action permettra aussi de concrétiser et d'officialiser (géomètre, notaire, ...) certains échanges verbaux déjà effectués.

2.3 Déroulement du projet :

L'action LEADER s'est déroulée en deux temps : une première phase de sensibilisation de l'ensemble des élus des 43 communes (certains étant déjà impliqués et d'autres non) et des agriculteurs sur l'intérêt des échanges parcellaires ; une deuxième phase d'accompagnement. La première phase consistait à réunir, pour chacune des communautés de communes, le maire de chaque commune avec son adjoint en charge de l'agriculture, ainsi que deux ou trois agriculteurs. Lors de cette première réunion, l'animatrice Chambre a présenté l'intérêt des échanges parcellaires. Ensuite, elle a demandé à chacun des membres d'une même commune de travailler en sous-groupes sur des cartes préalablement éditées par la Chambre. Les participants ont travaillé sur la carte en regardant le morcellement, les difficultés de traversée de bourg avec le tracteur, les chemins sont en mauvais état, etc ... Ensuite, chaque commune a présenté son travail devant les autres communes. La Chambre d'Agriculture a ensuite établi une carte synthétique de chaque commune pour identifier où étaient les secteurs à enjeu. A partir de cela, la Chambre a choisi les secteurs où elle allait faire des réunions localement avec les agriculteurs concernés.

La deuxième phase de l'action a consisté à créer des temps de rencontre entre les agriculteurs concernés pour que ces derniers puissent faire des échanges. Pour ce faire, l'animatrice Chambre faisait un exposé sur l'importance des échanges parcellaires, laissant ensuite la parole à un technicien du programme « Breizh Bocage », qui expliquait l'importance de la haie. Puis l'animatrice montrait les cartes du parcellaire de la commune et demandait aux agriculteurs de se déplacer dans les lieux dits pour voir les difficultés. L'animatrice de la Chambre souligne à ce sujet que, si elle appliquait la même méthode pour chacun tous les groupes, elle rencontrait cependant à chaque fois des réactions différentes. Sur certaines communes on se précipitait sur les cartes. Sur d'autres, personne ne se déplaçait et ceux qui se déplaçaient parlaient tout bas entre eux pour que les autres n'entendent pas ... Sur une autre commune, il y eut une décision de procéder à une enquête écrite, mais personne n'a répondu.

3) Caractérisation des acteurs et du partenariat

Plusieurs acteurs étaient engagés dans l'action mise en place par les deux animatrices de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine : un technicien du programme « Breizh Bocage » qui intervenait à chaque réunion pour rappeler l'importance de la haie, un technicien de la SAFER et un technicien du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Lors des réunions avec les agriculteurs, l'animateur *Breizh Bocage* était présent au début de la réunion tandis que les deux animatrices de la Chambre étaient présentes pendant toute la réunion. Les autres techniciens ont travaillé avec les animatrices pour la mise en place de l'action. La Chambre d'Agriculture a fait le choix de ne pas politiser l'action en n'intégrant pas de syndicats ou d'associations agricoles.

On a pu observer que les agriculteurs les plus investis dans l'organisation de l'action et la mobilisation des autres agriculteurs étaient des membres de Conseil Municipal ou des leader locaux. Sur certaines communes les jeunes agriculteurs ont été moteurs.

Il faut aussi souligner le rôle fédérateur de la collectivité car souvent un projet porté par une collectivité mobilise plus les agriculteurs qu'une simple opération privée.

4) Caractérisation des résultats

4.1 Apports du projet aux agriculteurs et aux habitants

Six groupes d'agriculteurs ont été accompagnés par l'animatrice de la Chambre sur l'ensemble des communes du Pays. Les acteurs interrogés s'accordent tous pour dire que les résultats de l'action ne sont pas encore visibles. Les communes se trouvent à des niveaux différents en ce qui concerne la réalisation des échanges.

A titre d'exemple, la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine a eu des retours sur d'autres communes où des agriculteurs ont gagné 13h de temps de travail par semaine soient 1500 Euros de fioul par an. Par exemple, des agriculteurs n'avaient aucune surface autour de leur exploitation. Grâce aux échanges parcellaires, ils vont pouvoir mettre les vaches à pâturer plus près de l'exploitation et réduire les coûts de transport du fumier.

Certains agriculteurs attendaient ce changement depuis longtemps. La formalisation de l'action a permis de montrer aux agriculteurs que la collectivité s'intéressait à eux et que leur métier avait un impact sur l'organisation de la commune. Les réunions organisées dans le cadre de cette action ont permis aux élus et aux agriculteurs de discuter entre eux.

Selon les personnes interrogées, les résultats, perçus comme positifs, s'expliquent par plusieurs éléments. Elles s'accordent pour dire que la diffusion des cartes schématisant le parcellaire est importante car elles permettent de visualiser et d'expliquer le potentiel d'échange. La présentation des cartes intègre la méthode « voir, juger, agir » propre aux Jacistes. Il est important d'expliquer les forces et les faiblesses de la situation parce que ça permet de démontrer l'intérêt de la dite solution.

Le fait que l'action se déroule à l'échelle des communautés de communes a facilité les échanges de parcelles car parfois les échanges sont bloqués par le contour administratif de la commune.

Sur la commune de Gaël, l'échec du remembrement de 1976 a laissé des séquelles. Le sujet était encore difficile à aborder avant que l'action d'échanges ne se mette en place. La réussite de la mise en place de l'action dans la commune s'explique par plusieurs

éléments de contexte local. Tout d'abord, la Chambre a fait un inventaire des exploitations agricoles prochainement transmissibles sur la commune. Cet inventaire était réalisé en vue de voir les problèmes qui allaient se poser en termes de transmission et de gestion de l'espace. Ensuite, une investigation de la mairie a été faite sur l'acquisition de vieux chemins agricoles. Après une étude publique, les chemins ont été acquis par les agriculteurs qui en avaient fait la demande. Les agriculteurs ont constaté qu'il y avait des problèmes de mise à jour des situations cadastrales. Cela a permis de mettre en mouvement l'action d'échanges parcellaires sur la commune. En même temps, le réseau des CUMA réalisait une étude relative à la diminution des coûts de matériel sur les exploitations. Parallèlement à tout cela, un inventaire des zones humides a été réalisé pour établir le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Une vingtaine d'agriculteurs ont participé à cet inventaire. Lors de la réunion de restitution la proposition de PLU a été acceptée. Le maire et son adjoint en charge de l'agriculture ont ensuite rencontré l'animatrice de la Chambre qui a abouti à la formation d'une commission « échanges parcellaires » composée du maire et de huit agriculteurs. La commission « échanges parcellaires » a publié un article de presse pour avertir tous les agriculteurs d'une réunion avec la Chambre d'Agriculture. La première réunion n'a pas remporté un grand succès car seuls dix agriculteurs semblaient intéressés. Mais suite à cette première réunion, des référents ont été nommés pour parler de l'action à leurs voisins. Depuis, 37 agriculteurs participent à l'action.

4.2 Point clés

L'animation a joué un rôle capital dans la réussite partielle de l'action mais il faut pour cela que la personne qui anime connaisse bien la culture agricole et maîtrise les aspects de communication, de synthèse et d'analyse. Un élu souligne que sur sa commune l'action était apolitique : *« les gens ont réussi à dépasser les clivages politiques pour trouver un consensus (...) il y a toujours une histoire très forte dans ces territoires de s'unir pour être plus fort pour faire des économies de moyens ou pour donner de la force au mouvement »*.

Enfin, la modalité d'échanges amiables a facilité le travail car ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui ont décidé de l'aménagement de leur parcellaire. Néanmoins sur certains secteurs, la situation ne va pas changer et il y aura toujours des petites parcelles car tous les agriculteurs n'ont pas été partie prenante de l'action.

4.3 Difficultés rencontrées et recommandations

La principale difficulté à trait au montage financier du projet. Au début il a été difficile d'obtenir des financements à la fois de la Chambre d'Agriculture et du Pays. Il y avait au départ l'idée que c'était aux agriculteurs de faire seuls ce travail d'échange de parcelle, sans l'accompagnement de la collectivité. Il a fallu présenter des budgets avec des montants qui soient acceptables auprès des collectivités. Une partie du temps d'animation consacré à l'action a été financée par le PDRA (Programme Régional de Développement Agricole). Il a aussi été difficile de convaincre la Chambre de consacrer un budget pour un seul secteur du Département.

Les autres difficultés sont liées au processus d'échange de foncier, qui touchent aux valeurs immatérielles qui lui sont fortement attachées ainsi qu'aux relations entre agriculteurs.

4.3 Financement du projet

Les financements proviennent de fonds LEADER mais aussi des communautés de communes et du PRDA Bretagne (Programmes Régionaux de Développement Agricole). Le maître d'ouvrage est la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Antenne de Montfort sur Meu

- Coût Total de l'opération 16 622 €
- Soutien LEADER 9 142 €

5- Caractérisation du rôle du programme LEADER

Selon l'animatrice de la Chambre d'Agriculture, l'action n'aurait pas abouti sans le financement du programme LEADER. Ce financement a permis à la Chambre de faire du conseil collectif sur un territoire bien défini. Elle explique que cela a permis d'engager une animation collective et à une plus grande échelle : « *sans LEADER, on aurait accompagné deux ou trois communes, pas plus* ». Un autre acteur ajoute que beaucoup d'échanges n'auraient pas eu lieu si la Chambre d'Agriculture n'avait pas joué ce rôle à la fois d'animation et, en amont, de sensibilisation et d'information auprès de l'ensemble des agriculteurs et élus concernés.

Par ailleurs, le Comité de Programmation a soumis l'idée d'intégrer le technicien Breizh Bocage au projet pour rappeler l'importance de la haie à chacune des réunions. Cela a permis de montrer qu'il y avait un accord commun de tous les partenaires sur le fait que la haie et le bocage étaient importants car il y avait la crainte d'un nouveau remembrement et que les haies soient enlevées.